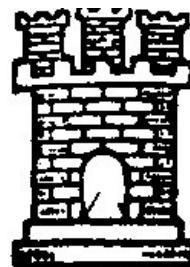




Wallonie



Esneux

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame Gautier et Justine VANDENBOSSCHE-MAQUET** demeurant Chemin de Rotheux 20 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Chemin de Rotheux, 5 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section A n°489A8.

La demande vise les travaux suivants : **transformation et extension légère d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- L'emprise au sol du volume supérieur est supérieure à 85% de l'emprise au sol du volume principal ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 100m² ;
- La superficie réservée aux espaces verts est inférieure à 80% de la superficie constructible de la parcelle ;
- Les deux versants de toiture ont une pente et une longueur différente ;
- La longueur du versant plus long est supérieure au double de la longueur du versant court ;
- La toiture plate du volume secondaire qui n'est pas un élément de jonction ou d'articulation.

La demande de permis d'urbanisme est relative aux actes et travaux suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâti lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 avril 2025 au 30 avril 2025 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be

